



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3009
25 septembre 1991

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3009e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 25 septembre 1991, à 16 heures

Président : M. DUMAS

(France)

Membres :

Autriche
Belgique
Chine
Côte d'Ivoire
Cuba
Equateur
Etats-Unis d'Amérique
Inde
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yémen
Zaïre
Zimbabwe

M. MOCK
M. NOTERDAEME
M. QIAN Qichen
M. BECHIO
M. MALMIERCA PEOLI
M. CORDOVEZ
M. BAKER
M. SOLANKI
M. NASTASE

M. HURD

M. PANKIN
M. AL-ASHTAL
M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA
M. SHAMUYARIRA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégat intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 16 h 50.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETRE DATEE DU 19 SEPTEMBRE 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE (S/23052) PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AUTRICHE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

LETRE DATEE DU 19 SEPTEMBRE 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE (S/23053) PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

LETRE DATEE DU 20 SEPTEMBRE 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE (S/23057) PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA HONGRIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

LETRE DATEE DU 24 SEPTEMBRE 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE (S/23069) PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA YOUGOSLAVIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT : J'ai été informé par le Secrétaire général qu'à la présente séance du Conseil de sécurité, les autres membres suivants du Conseil sont représentés par leur ministre des affaires étrangères : Autriche, Chine, Cuba, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zimbabwe.

La participation de si nombreux et éminents ministres des affaires étrangères d'Etats membres du Conseil montre l'importance de cette séance. Au nom du Conseil, je tiens à les remercier très vivement de leur présence.

Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Yougoslavie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

S'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Loncar (Yougoslavie), prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer son examen du point inscrit à son ordre du jour. Le Conseil se réunit comme suite aux demandes contenues dans les lettres datées du 19 septembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies (document S/23052), du 19 septembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies (document S/23053), du 20 septembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies (document S/23057) et du 24 septembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies (document S/23069).

Les membres du Conseil sont saisis d'un projet de résolution présenté par l'Autriche, la Belgique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, publié sous la cote S/23067.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/22775, S/22785, S/22834, S/22898, S/22902, S/22903, S/22975, S/22991, S/23010, S/23047, S/23059 et S/23060.

Les membres du Conseil ont reçu des photocopies d'une lettre datée du 25 septembre 1991, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies, lettre qui sera publiée sous la cote S/23071.

Le Président

Le premier orateur est le Secrétaire fédéral des affaires étrangères de la Yougoslavie, S. E. M. Budimir Loncar, à qui je souhaite la bienvenue et à qui je donne la parole.

M. LONCAR (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Je fais face à l'une des pires épreuves qu'il m'ait été donné de traverser au cours de ma longue carrière diplomatique. Il est véritablement douloureux de parler de la Yougoslavie et de la tragédie qui a frappé son peuple, car nous vivons une des pires époques de notre histoire.

C'est la seconde fois que la Yougoslavie figure à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les membres se souviendront que, la première fois, c'était il y a 40 ans. Notre droit souverain de vivre en paix, notre droit à un développement sans entraves et notre droit de décider de notre propre destinée étaient alors gravement compromis. Nous devons alors défendre notre existence même et notre dignité. Aujourd'hui, 40 ans plus tard, nous devons nous défendre contre nous-mêmes. Il s'agit là, en effet, d'un paradoxe historique, car un pays qui fut l'un des pères fondateurs des Nations Unies - un pays qui est attaché à la paix entre les peuples, les nations et les Etats, un pays qui s'est consacré à la liberté, à l'égalité et à la prospérité de tous, un pays qui a toujours défendu le principe de non-ingérence et le droit souverain de tous de décider librement de leur propre avenir - est maintenant devenu un sujet de préoccupation pour le Conseil, qui défend et protège ces valeurs.

Cette préoccupation est pleinement justifiée. La crise yougoslave menace la paix et la sécurité à une large échelle.

La Yougoslavie est en conflit avec elle-même. Nous avons, paradoxalement, atteint un point dangereux au moment même où l'atmosphère qui préside aux relations internationales est des plus favorables. Nous vivons à une époque où la personne est devenue le principal pilier de tous les droits et libertés, où les aspirations nationales ont été pleinement reconnues, de même que les tendances actuelles vers une intégration politique et économique accrue, où l'autodétermination, principe incontestable et légitime, s'allie à la nécessité de partager un avenir commun.

La paix est une condition préalable et un objectif fondamental de toutes aspirations individuelles, nationales et internationales. Le Conseil de

M. Lenčar (Yougoslavie)

sécurité est l'instance par excellence où ces concepts de paix sont entérinés et protégés et où s'ouvre la vision d'une paix sûre et stable. Je crois que c'est précisément cet objectif et ces obligations qu'avaient à l'esprit les auteurs du projet de résolution dont est saisi le Conseil. La paix est ce dont la Yougoslavie a le plus besoin en cette heure cruciale.

Vu sa complexité et ses multiples facettes, l'agonie yougoslave ne saurait être présentée en une seule déclaration. Il ne serait ni possible ni utile à ce stade d'examiner toutes ses causes. Mais ce qui a été dit et ce qui doit être dit c'est qu'aucun acteur sur la scène yougoslave n'est complètement innocent. Aucun ne s'est montré à la hauteur de ses responsabilités. En ce moment, peu importe qui était le premier à déclencher la crise et qui l'a exacerbée. Ce qui importe maintenant c'est de sortir enfin de ce cercle vicieux.

Ce qui doit également être clairement dit c'est que les événements les plus tragiques ont eu lieu en République de Croatie. Un lourd tribut en vies humaines a été payé; nombreux sont les foyers qui ont été transformés en ruines; des monuments historiques ont été endommagés. Pendant des siècles, les Croates et les Serbes ont vécu côte à côte dans une patrie commune. Nous avons là une tragédie que partagent les peuples croate et serbe. Des options politiques mutuellement exclusives les ont poussés de plus en plus profondément dans le trouble. L'ampleur des divisions est manifeste, mais il est absolument essentiel de les surmonter dans l'intérêt de tous. Ils doivent vivre ensemble et rester là où ils sont, à l'intérieur de leurs frontières actuelles.

La crise yougoslave fait partie intégrante des bouleversements historiques qui assaillent, depuis ces dernières années, l'Europe centrale et l'Europe orientale, l'Union soviétique et d'autres régions du monde. Pourtant, la crise yougoslave comporte une composante supplémentaire et des plus tragiques, du fait des différences historiques, politiques et, surtout, ethniques en jeu. Bien sûr, cela ne peut servir de justification, pas plus que la tragédie qui frappe mon pays représente la somme et le fond des problèmes qui affligent l'Europe et le monde de l'après-guerre froide.

Qu'est-il arrivé à la Yougoslavie, pays de tant de nations et de confessions, où la population est plus mélangée que partout ailleurs en Europe?

M. Loncar (Yougoslavie)

Les effets secondaires les plus néfastes sont devenus prédominants sur le chemin qui mène à la démocratie. L'imposition d'une solution unique, y compris le recours à la force, en tant que seule réponse à la crise a entraîné des conflits tragiques, des pertes en vies humaines et des destructions. Le nationalisme a réduit toutes les questions existentielles à la seule question nationale. La notion de territoire unique pour une nation unique a fait disparaître l'esprit d'individualité, base de toute démocratie. Les principaux problèmes de la vie quotidienne et de la dignité humaine ont été marginalisés. Les mécanismes de protection de la paix et de la vie de toutes les populations n'ont pas fonctionné. Il est regrettable qu'ils aient même eu des effets contraires. Une profonde méfiance réciproque, des actes unilatéraux, la politique du fait accompli et le recours à la force ont entravé tous les efforts en vue d'une solution pacifique et démocratique de la crise.

La crise yougoslave a compromis non seulement le présent et l'avenir de nos peuples, mais également la paix et la stabilité en Europe. Elle constitue également une grave menace pour la nouvelle structure du monde qui s'édifie sur les décombres de l'ère de la guerre froide.

Après tout ce qui s'est passé ces dernières années et ces derniers mois, il ne s'agit plus de simplement réparer la Yougoslavie. Il faut maintenant la redéfinir.

Naturellement, en ce moment même, il est crucial de consolider le cessez-le-feu encore fragile accepté il y a deux jours afin d'ouvrir la voie au dialogue politique.

Le Conseil ne sait que trop bien que nous n'avons pas été à même de régler nous-mêmes la crise. La Yougoslavie était submergée de méfiance mutuelle et de passions haineuses se nourrissant du passé. Voilà pourquoi nous avons lancé et salué l'initiative de paix de la Communauté européenne sous les auspices de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Dès le départ, l'objectif primordial était d'aider la Yougoslavie à trouver une issue à sa souffrance et à chercher une solution pour l'avenir acceptable pour tous.

Nous nous félicitons vivement de tous les efforts déployés à ce jour par la Communauté européenne. Nous sommes particulièrement reconnaissants à

M. Loncar (Yougoslavie)

S. E. M. Hans van den Broek de ses efforts. Nous attachons une grande importance à la participation du Très Honorable Lord Carrington, Président de la Conférence sur la Yougoslavie.

La liste est longue de toutes les mesures, déclarations et accords proposés et adoptés par les représentants de la Communauté européenne et de toutes les factions yougoslaves depuis la fin juillet. Il s'agissait d'un effort sérieux et légitime de la part de l'Europe qui visait à mettre un terme à la violence et à régler pacifiquement les problèmes et les différends, dans l'esprit des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Charte de Paris pour une Europe nouvelle. C'était un désir sincère d'aider la Yougoslavie à façonner son avenir conformément aux intérêts de tous ses peuples.

En d'autres termes, dès le départ, les principes fondamentaux ont été les suivants : l'inacceptabilité de tout changement unilatéral ou par la force concernant les frontières; la protection et le respect des droits de tous en Yougoslavie; et la reconnaissance pleine et entière de tous les intérêts et aspirations légitimes.

Malheureusement, les conflits armés ont persisté même après que l'accord de cessez-le-feu et le mémorandum d'entente étendant le champ d'action de la mission de contrôle de la Communauté européenne eurent été signés. Les engagements n'ont pas été respectés, ce qui a provoqué de nouvelles pertes humaines et matérielles.

Dans ces conditions, la décision du Comité de crise de la CSCE de cesser les livraisons d'armements à toutes les parties en cause était tout à fait rationnelle et de la plus haute importance.

Mais il a fallu que la CSCE et la Communauté européenne fassent encore un nouvel effort. La Conférence sur la Yougoslavie a débuté le 7 septembre 1991 à La Haye. Le mécanisme de réunions ministérielles régulières au niveau des Républiques et au niveau fédéral, présidées par le Très Honorable Lord Carrington, a été mis en place. La première de ces réunions a eu lieu les 12 et 13 septembre derniers. Il a été décidé de constituer deux commissions : une commission pour traiter des questions constitutionnelles et des relations futures entre les Républiques yougoslaves et une commission des droits de l'homme et des droits des minorités.

M. Loncar (Yougoslavie)

L'ouverture de la Conférence sur la Yougoslavie a été troublée par l'escalade du conflit. Sa continuation et ses travaux ont été mis en question. Par conséquent, Lord Carrington a pris contact avec les Présidents de Croatie et de Serbie, ainsi qu'avec les plus hauts cadres de l'armée populaire yougoslave, sans oublier ceux qui étaient le plus directement intéressés et qui étaient à même de favoriser l'instauration d'un cessez-le-feu et la création de conditions permettant de poursuivre la Conférence.

A Igalo, le 17 septembre, les trois dirigeants les plus directement intéressés par les tragiques pertes en vies humaines se sont rencontrés devant les peuples yougoslaves et les peuples du monde et ont fait une déclaration commune. On y reconnaît des divisions profondes et dangereuses entre les trois dirigeants concernant la responsabilité de ce qui se passe en Yougoslavie, ainsi qu'en ce qui concerne l'avenir politique du pays, mais les trois dirigeants étaient unis sur un point, à savoir qu'aucune solution viable pour les peuples yougoslaves ne résulterait de la violence et des massacres et qu'ils devaient se parler pour voir s'ils pouvaient se mettre d'accord sur l'avenir.

Les trois participants se sont engagés à ce que chacun sous leur contrôle et sous leur influence politique et militaire cesse immédiatement les combats, et les signataires ont assumé la responsabilité totale de cet engagement crucial.

Premièrement, ils ont donc réaffirmé l'accord de cessez-le-feu du 1er septembre.

Deuxièmement, ils ont accepté leur responsabilité au stade actuel de la souffrance yougoslave.

Troisièmement, ils ont reconnu l'existence de divisions entre eux, mais également qu'ils étaient unis dans la conviction qu'une solution viable ne pourrait être obtenue que par la négociation et non par la guerre.

Quatrièmement, ils ont accepté des responsabilités et des engagements concrets.

M. Loncar (Yougoslavie)

Ces engagements, hélas, n'ont pas été pleinement respectés. La violence, les pertes de vies humaines et la destruction se sont même intensifiées dans les jours qui ont suivi. Cependant, il semble maintenant que la priorité la plus grande - mettre fin aux hostilités - ait été atteinte. Et nous pouvons espérer qu'une percée des plus nécessaires a été réalisée.

Ce qu'il nous faut maintenant, c'est une volonté authentique de la part de la communauté internationale, des factions européennes - la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et la Communauté européenne - et surtout de la part des parties yougoslaves, de se servir du cadre de la Conférence de La Haye afin de consolider la paix et d'ouvrir un dialogue politique sur l'avenir de la Yougoslavie.

Je souligne une fois de plus qu'une paix stable et durable revêt la plus haute priorité. Cependant, il est également important d'assurer le fonctionnement des institutions vitales du pays pendant la période de transition. A moins de compter sur l'assistance de la communauté internationale, de la Communauté européenne en particulier, nous ne pourrions éviter l'effondrement de notre économie et le chaos social. J'espère cependant que la perspective de l'intégration dans les institutions européennes pourra permettre d'apaiser les émotions et d'identifier un intérêt commun dans une nouvelle intégration. Si, au contraire, cet espoir s'estompe, les énergies négatives de l'exclusivité nationaliste pourront en être nourries et nous pousser vers l'abîme d'un conflit perpétuel.

Certes, nous n'espérons pas que quelqu'un d'autre assumera nos responsabilités et fera ce que nous seuls pouvons et devons faire pour nous-mêmes. Un avenir pour tous en Yougoslavie ne peut être assuré que par la démocratie, par des réformes sociales et économiques profondes et par un développement qui repose sur les valeurs de l'ère nouvelle. Même si nous restons très attachés aux principes de l'indépendance et de la non-ingérence, nous ne pouvons assurer notre avenir que si nous reconnaissons que dans ce monde nous dépendons véritablement les uns des autres s'agissant de questions vitales comme la paix, le progrès, les droits de l'homme et les libertés. Si nous y parvenons en Yougoslavie, nous mettrons un terme à une période tragique de notre histoire. J'espère que cette issue est encore à notre portée, et ce d'autant plus que le projet de résolution présenté par l'Autriche, la

M. Lenčar (Yougoslavie)

Belgique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques socialistes soviétiques représente un effort sincère de voir cette réunion ministérielle renforcer les efforts de la Communauté européenne et avant tout d'aider la Yougoslavie à trouver le moyen de s'aider elle-même.

L'exemple de la Yougoslavie peut en effet identifier le nouveau concept des Nations Unies. Il réaffirme les principes originaux de la Charte des Nations Unies et la nécessité de préserver la paix et la sécurité internationales, et de régler les crises, grâce essentiellement à des arrangements et à des mécanismes régionaux et il affirme les principes de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. En d'autres termes, ce qui est essentiel, dans l'intérêt de la Yougoslavie, de l'Europe et du monde, c'est de faire en sorte que les différends yougoslaves soient réglés par le mécanisme de la Conférence de La Haye et que les travaux de cette conférence se continuent sans entrave; que les efforts entrepris par la Communauté européenne sous les auspices de la CSCE vers la paix et le dialogue soient appuyés; que la communauté internationale s'engage activement et constructivement dans la recherche d'une solution en imposant un embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armes et de matériel militaire à toutes les parties en Yougoslavie; et que tous s'abstiennent d'actes susceptibles d'exacerber les tensions et d'entraver ou de retarder une solution pacifique et négociée au conflit en Yougoslavie.

Toute assistance fournie à la Yougoslavie dans ce sens représenterait une contribution précieuse et nécessaire en vue de mettre un terme à cette période tragique et d'offrir le meilleur exemple de la façon dont les hautes valeurs d'humanité et de liberté, de paix et de démocratie peuvent être protégées - valeurs dont les Nations Unies sont le principal défenseur.

Le PRESIDENT : Je remercie le Secrétaire fédéral des affaires étrangères de la Yougoslavie pour les paroles aimables qu'il nous a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Comme il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Président

Avant de mettre aux voix le projet de résolution, je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. NOTERDAEME (Belgique) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de l'accession de la France à la présidence du Conseil de sécurité. Je ne doute pas que le Conseil disposera, grâce aux qualités de Monsieur l'Ambassadeur Mérimée, de tous les atouts nécessaires pour mener ses travaux à bonne fin. Je voudrais ici aussi souligner la satisfaction que j'ai de voir le Ministre Roland Dumas présider cette réunion. Le Ministre Dumas représente, en effet, un pays voisin et proche de la Belgique, un pays dont les affinités politiques, économiques et culturelles avec le nôtre sont multiples et profondes.

Qu'il me soit permis, enfin, de rendre hommage à votre prédécesseur, Monsieur l'Ambassadeur Ayala Lasso, de l'Equateur, dont les compétences ont été déterminantes dans l'aboutissement des travaux du Conseil durant le mois d'août.

Il me faut aussi excuser l'absence du Ministre belge des affaires étrangères, M. Mark Eyskens. Mon ministre m'a chargé de vous faire part de ses profonds regrets quant à son absence aujourd'hui. Des problèmes impératifs et urgents l'ont forcé à rentrer dès hier à Bruxelles.

M. Noterdaeme (Belgique)

La délégation belge a écouté avec la plus grande attention l'intervention, devant notre conseil, du Secrétaire fédéral des affaires étrangères de Yougoslavie.

Le projet de résolution que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui, avec quelques autres membres européens du Conseil de sécurité, est le fruit de longues négociations auxquelles la plupart des délégations présentes autour de cette table ont contribué.

Ce texte, s'il devait être adopté, permettrait enfin d'accorder la réalité au droit : il devenait, en effet, essentiel que notre conseil se saisisse de la douloureuse situation prévalant en Yougoslavie.

Comment, en effet, ne pas s'indigner face à l'intensification des combats et à leurs conséquences graves et tragiques - les pertes en vies humaines ainsi que d'importants dommages économiques et matériels? Comment, surtout, ne pas être extrêmement préoccupé par les conséquences qui en résultent pour les pays de la région, en particulier dans les zones frontalières des pays voisins?

Pour la Belgique, il est patent que cette situation crée une menace pour la paix et la sécurité internationales. Et cette menace est d'autant plus déstabilisante qu'elle se produit dans un contexte hautement délicat de transformation politique et économique en Europe centrale et orientale.

Pour ces raisons, dès le début de la crise, la Communauté européenne et ses Etats membres n'ont cessé de multiplier leurs efforts. Les contacts avec les parties ont été nombreux et ont permis, avec le soutien des Etats participant à la CSCE, de mettre déjà en place une série de mécanismes : l'appel au cessez-le-feu, l'envoi sur le terrain de moniteurs, la convocation d'une conférence de paix.

Malgré les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de ces mécanismes, la Communauté européenne et ses Etats membres ont réitéré, le 17 septembre encore, leur souci de contribuer à un règlement politique et négocié sur la base des principes suivants : l'inacceptabilité de l'usage de la force; l'inacceptabilité de toute modification de frontières par la force, modifications qu'ils sont déterminés à ne pas reconnaître; le respect des droits de tous ceux qui vivent en Yougoslavie, y compris les minorités; la nécessité de tenir compte de toutes les préoccupations et aspirations légitimes.

M. Noterdaeme (Belgique)

Pour multiplier ces chances de succès, la Communauté européenne et ses Etats membres ont un besoin urgent de voir leurs efforts, disposant déjà du soutien des Etats participant à la CSCE, endossés par le Conseil de sécurité et, par là même, par toute la communauté internationale. Ceci est d'ailleurs conforme au Chapitre VIII de la Charte.

Voilà la raison profonde de la démarche de la Belgique et d'autres pays européens membres du Conseil en proposant aujourd'hui ce texte. Mon pays croit qu'un soutien plus large aux efforts des Douze pourrait permettre à la Mission d'observation de la Communauté européenne d'accomplir pleinement sa tâche, et à un cessez-le-feu d'entrer réellement en vigueur.

Une fois ces prémisses acquises, il serait alors loisible aux parties de régler pacifiquement leurs différends dans le cadre de la conférence internationale.

C'est mon espoir et celui du Gouvernement belge que l'adoption de la présente résolution aboutira à mettre fin au cycle infernal de la violence.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Belgique des paroles très aimables qu'il m'a adressées, aussi bien qu'à mon pays.

M. MACK (Autriche) : Monsieur le Président, je me félicite particulièrement du fait que cette réunion du Conseil de sécurité au niveau ministériel se déroule sous votre présidence, Monsieur le Ministre des affaires étrangères de la France. Le poids politique de votre pays ainsi que sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité sont une garantie pour le succès de nos efforts dirigés vers une solution pacifique de la situation fort grave en Yougoslavie.

La communauté internationale déplore le sang versé, les souffrances humaines et les destructions subies par les peuples de la Yougoslavie au cours des derniers mois, tout particulièrement en Slovénie et en Croatie.

L'Autriche, en tant que pays voisin, observe avec une grande inquiétude les développements en Yougoslavie. L'armistice, même fragile, qui règne depuis quelques jours doit être mis à profit par tous pour déployer les efforts les plus énergiques en vue d'une solution négociée.

L'Autriche a toujours appuyé toutes les initiatives entamées au sein de la Communauté européenne et dans la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe visant à résoudre la crise en Yougoslavie et qui ont mené, au moins en Slovénie, à une stabilisation de la situation.

M. Mock (Autriche)

Malheureusement, jusqu'à présent, aucun progrès semblable ne s'est manifesté en Croatie.

Je lance un appel urgent à tous les participants de la Conférence de La Haye pour qu'ils entreprennent tous les efforts possibles afin d'arriver à un règlement politique du conflit armé. La violence ne peut jamais résoudre ce conflit. J'ai toujours partagé l'avis qu'une solution pacifique et durable doit bénéficier du soutien international.

L'initiative de paix de la Communauté européenne doit être appuyée par tous. La communauté internationale tout entière porte la responsabilité de mettre fin au conflit armé en Yougoslavie. Au même temps, aucun appel lancé aux organes de sécurité collective ne peut délier les organisations régionales européennes de leur propre responsabilité.

Il s'agit tout d'abord d'arrêter l'escalade de violence, qui pourrait s'étendre à la Bosnie-Herzégovine. C'était dans cet esprit que l'Autriche a pris l'initiative, le 19 septembre, de saisir le Conseil de sécurité et de demander, pendant les consultations informelles tenues le 20 septembre, une action appropriée du Conseil sous forme d'une résolution.

Le texte devant le Conseil aujourd'hui, coparrainé par l'Autriche, est une première contribution concrète et significative de la communauté internationale au règlement pacifique de la crise.

Laissez-moi réitérer les principes sur lesquels devraient, à mon avis, être basées les relations futures des peuples en Yougoslavie : priorité absolue pour la stricte observation de l'interdiction du recours à la force; réalisation du droit à l'autodétermination, conformément aux aspirations exprimées par les peuples de la Yougoslavie; renoncement à tout changement par la force des frontières entre les républiques yougoslaves; application pleine et entière des obligations contenues dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, concernant la démocratie pluraliste, l'état de droit et le respect des droits de l'homme; finalement, des accords, ayant force obligatoire, sur la protection de toutes les minorités et des garanties effectives pour une participation égale au processus politique de tous les groupes de la population.

Le PRESIDENT : Je remercie le Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Autriche des paroles très aimables qu'il nous a adressées.

M. CORDOVEZ (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, mû par les sentiments qui unissent mon pays au vôtre, je voudrais tout d'abord vous dire la satisfaction que j'éprouve à vous voir présider cette réunion ministérielle du Conseil.

Les 15 pays membres du Conseil de sécurité qui sont réunis ici aujourd'hui sont tous des amis de la Yougoslavie; nous sommes venus à cette réunion avec une profonde préoccupation et avec le désir de promouvoir un règlement pacifique.

La Constitution politique de mon pays proclame que la paix et la coopération doivent guider le système de coexistence internationale. L'Equateur a toujours condamné l'emploi de la force ou la menace de l'emploi de la force pour régler les conflits, et a rejeté l'idée selon laquelle les actes de guerre peuvent devenir source de droit. La Constitution équatorienne préconise aussi le règlement des différends par des moyens pacifiques et juridiques, et déclare que le droit international doit régir le comportement des Etats.

Lorsque la crise yougoslave s'est déclenchée, l'Equateur a profondément déploré les conflits dramatiques et sanglants qui ont semé la mort et la destruction. L'Equateur a formé des vœux sincères pour que la sagesse de toutes les composantes de l'Etat permette de trouver des solutions négociées, justes et appropriées pour ce pays.

De même, l'Equateur a accueilli avec satisfaction les initiatives prises par la Communauté économique européenne, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et par d'autres organismes régionaux européens qui ont offert leur concours pour faciliter la recherche d'une solution urgente et appropriée de la crise yougoslave.

L'Equateur n'accepte pas les modifications de frontières obtenues par l'emploi de la force et il est absolument convaincu qu'il convient de rechercher un règlement pacifique qui n'affecte pas le principe de l'unité et de l'intégrité territoriales des Etats.

Sur la base des grandes orientations que je viens d'indiquer et après avoir reçu la lettre du Ministre des relations extérieures de la Yougoslavie, l'Equateur offre son concours le plus enthousiaste dans l'espoir que le Conseil de sécurité répondra aux exigences de cette situation regrettable et

M. Cordovez (Equateur)

tragique; qu'il appuiera en particulier les initiatives régionales visant à résoudre le conflit, en leur conférant toute l'autorité morale et politique que suppose cet appui; qu'il adoptera une décision visant à mettre un embargo sur la vente d'armements à la Yougoslavie, conformément au Chapitre VII de la Charte, et qu'il demandera au Secrétaire général d'apporter son précieux concours dans la recherche d'un règlement pacifique.

C'est dans cet esprit que l'Equateur votera pour le projet de résolution qui a été examiné cet après-midi par le Conseil de sécurité, dans l'espoir que l'on parviendra à un règlement juste, pacifique et honorable en Yougoslavie, pays qui est uni à l'Equateur par des liens anciens d'amitié fraternelle.

Le PRESIDENT : Je remercie le Ministre des relations extérieures de l'Equateur des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

M. SHAMUYARIRA (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter d'avoir convoqué cette réunion exceptionnelle du Conseil de sécurité et je suis très heureux de vous voir en assurer la présidence. Vous avez une longue expérience de la diplomatie; votre pays a joué un rôle très important dans le règlement de nombreux différends dans le monde, et nous sommes très heureux que vous fassiez personnellement bénéficier le Conseil de vos conseils et de vos directives au cours de cette réunion spéciale.

Après avoir reçu les informations que vous nous avez données, Monsieur le Président, au cours des consultations qui ont eu lieu, et après avoir entendu la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Yougoslavie, mon ami, M. Budimir Loncar, nous nous félicitons des mesures qui sont envisagées ici.

Lorsque l'idée de cette résolution a été mise sur le tapis pour la première fois, au début de la semaine, nous étions très préoccupés par le fait que nous n'avions pas entendu de demande ou de déclaration expresse de la Yougoslavie. Nous disposons maintenant de la lettre qui émane de la Yougoslavie et de la déclaration très complète qui a été faite par M. Loncar cet après-midi. Ces deux déclarations indiquent que le Gouvernement yougoslave approuve l'initiative qui est proposée dans le projet de résolution.

Dans ces conditions, ma délégation souhaite s'associer aux mesures qui sont envisagées dans le projet de résolution. Nous insistons sur le principe

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

de la souveraineté des nations, petites ou grandes, et même si un pays est en proie à de graves difficultés, comme c'est le cas de la Yougoslavie, nous ne voudrions pas voir fouler aux pieds ses intérêts. Mais en l'occurrence, le peuple de la Yougoslavie a tout à gagner des mesures envisagées et le Ministre des affaires étrangères de ce pays a indiqué qu'il approuvait pleinement ces mesures et s'en féliciterait. Nous nous en félicitons et c'est dans cet esprit que nous voterons pour le projet de résolution.

La situation en Yougoslavie est bien entendu un sujet de grave préoccupation pour nous, particulièrement pour ceux d'entre nous qui sommes membres du Mouvement des pays non alignés. La Yougoslavie est l'un des membres fondateurs de ce mouvement et en assure actuellement la présidence; nous avons donc été profondément troublés par la détérioration de la situation en ce qui concerne la sécurité dans ce pays et par les difficultés auxquelles se heurtent les efforts du gouvernement fédéral pour maintenir l'ordre public.

Alors que nous commençons à nous réjouir de l'avènement d'une nouvelle ère de paix et de tranquillité dans le monde, nous sommes véritablement désolés du déclenchement d'hostilités ethniques entre les peuples de Yougoslavie et des pertes humaines et matérielles croissantes qui ébranlent les fondements mêmes de la République fédérale, république que nous avons appris à admirer et à imiter ces dernières années.

M. Shamuyarira (Zimbabwe)

Le Zimbabwe se considère notamment comme l'un des amis très proches de la Yougoslavie. Le Ministre des affaires étrangères de l'Equateur a dit que tous les pays qui siègent à cette table sont des amis de la Yougoslavie. Nous nous considérons comme des amis encore plus proches. La Yougoslavie a appuyé notre lutte pour l'indépendance au Zimbabwe pendant de nombreuses années, et après l'indépendance, nous avons collaboré étroitement avec ce pays. Nous avons en effet suivi certains aspects du modèle yougoslave dans les efforts que nous avons déployés en vue de rapprocher les groupes raciaux et tribaux à l'intérieur du Zimbabwe. Nous avons l'habitude de dire que la Yougoslavie est un pays qui a trois religions, quatre langues différentes, cinq républiques et de très, très nombreuses tribus, et que si une telle société est en mesure d'édifier une seule nation et un seul pays, nous pouvons faire de même.

Voilà pourquoi nous sommes atterrés, et même courroucés, de voir le tour que prennent les événements dans ce pays ami. Le Zimbabwe souhaiterait apporter toute l'aide qu'il peut apporter par l'intermédiaire de la communauté internationale et des organismes multilatéraux à ses amis et à ses collaborateurs en Yougoslavie.

Le bilan des pertes en vie humaines et des souffrances en Yougoslavie est en effet terrifiant. De nombreux réfugiés traversent maintenant les frontières pour chercher refuge dans des pays voisins, ce qui représente une lourde charge pour ceux-ci. La communauté internationale peut elle-même être appelée à apporter une aide aux réfugiés de plus en plus nombreux venus de Yougoslavie. A cet égard, nous devons être prêts à donner toute l'aide que nous pouvons donner.

Ma délégation est heureuse de voir que les mesures qui sont prises aujourd'hui visent deux objectifs. Elles visent premièrement à renforcer les pouvoirs du Secrétaire général aux fins de la recherche d'une solution pacifique au problème de la Yougoslavie. Nous appuyons cet effort. Deuxièmement, elles visent à interrompre les livraisons d'armements en direction de la Yougoslavie. On nous dit que des armements affluent en provenance de différents pays et de différentes régions, par différentes frontières, pour des motifs et dans des buts divers. Je pense qu'il serait très utile que ces armes ne soient pas autorisées à entrer en Yougoslavie.

M. Shamyarira (Zimbabwe)

M. Loncar l'a dit très clairement dans sa déclaration liminaire. Nous appuyons cette initiative ainsi que le recours aux pouvoirs énoncés au Chapitre VII de la Charte spécifiquement à cette fin.

Nous avons pris note de certaines déclarations vagues et imprécises qui laissent entendre que d'autres mesures peuvent et doivent être prises aux fins d'assistance. Nous voudrions demander instamment que cet enthousiasme soit tempéré par la prudence. Selon nous, les mesures qui doivent être prises à l'avenir doivent ressortir du domaine des activités humanitaires et de l'assistance sociale afin de soulager les souffrances des Yougoslaves qui ont besoin d'aide. Mais quelles que soient les mesures que le Conseil de sécurité doit prendre, elles doivent être adoptées dans les conditions requises et conformément aux dispositions de la Charte et à la pratique de cet organe.

Le PRESIDENT : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe des propos aimables qu'il m'a adressés.

M. AL-ASHTAL (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, S. E. M. Abdulkarim El-Eryani, le Ministre des affaires étrangères de la République du Yémen, aurait souhaité participer en personne à cette importante réunion du Conseil de sécurité convoqué au niveau des Ministres des affaires étrangères. Mais malheureusement, M. Eryani est encore en route pour New York où il est attendu ce soir. En tout cas, je voudrais vous transmettre ses sincères salutations et vous féliciter en son nom de vous voir présider cette réunion.

Je voudrais saisir l'occasion pour exprimer la vive satisfaction que nous ressentons au Yémen devant le renforcement des relations de coopération entre la France et la République du Yémen, notamment depuis l'unification du Yémen et depuis que notre pays s'est engagé sur la voie de la consolidation des fondements d'un système libre et démocratique, alors que les conditions sont très difficiles dans la région.

La question de la situation qui prévaut en Yougoslavie revêt une importance particulière parce que, dans le contexte des changements majeurs qui se produisent en ce moment sur la scène internationale, elle nous fournit un exemple des nouveaux problèmes qui se poseront aux Nations Unies dans la dernière décennie du XXe siècle et au-delà. Ces problèmes se caractérisent par des troubles politiques internes et un glissement vers la fragmentation,

M. Al-Ashtal (Yémen)

voire même l'anarchie. Ces nouveaux problèmes obligeront sans doute les Nations Unies, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, à adopter une attitude novatrice afin d'éviter qu'ils ne se dégradent et s'aggravent au point de devenir une menace pour la sécurité régionale et internationale.

Outre la Yougoslavie, des exemples concrets sont le Libéria et la Somalie. Et il est en outre tout à fait possible que des problèmes similaires apparaissent dans d'autres parties du monde.

Le Yémen constate qu'on aurait tendance à traiter ces nouveaux problèmes de façon expérimentale, cas par cas, méthode qui va parfois à l'encontre des principes consacrés de la Charte des Nations Unies, et notamment les principes du respect de la souveraineté des Etats et de la non-ingérence dans leurs affaires internes.

Puisque la façon dont ces nouveaux problèmes sont abordés déterminera en grande partie la nature des futures relations internationales et la situation des Nations Unies, de même que le respect de la Charte et du droit international, nous pensons qu'il est important d'éviter de passer outre aux principes de la Charte et de procéder à des expérimentations dans le règlement des différends internes. Cela ne nous empêche pas cependant de revoir et de mettre à jour certaines bases de travail qui s'adaptent aux changements actuels et aideraient à aborder les problèmes d'une manière légale et juste.

En ce qui concerne la question à l'examen, nous sommes peiné de voir le Conseil de sécurité se réunir aujourd'hui pour examiner la situation qui prévaut en Yougoslavie et les combats qui se déroulent dans ce pays, qui entraînent de lourdes pertes en vies humaines sans compter les importants dégâts matériels qu'ils causent.

M. Al-Ashtal (Yémen)

Ce qui ajoute encore à notre peine et à notre préoccupation, c'est de voir ce pays - avec lequel nous partageons les mêmes principes et les mêmes objectifs du Mouvement des non-alignés et qui, de plus, en assume la présidence en ce moment historique - incapable de s'acquitter de ses fonctions de président du Mouvement du fait de ses problèmes internes. Nous avions espéré - conformément à la Charte des Nations Unies qui prône la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat Membre des Nations Unies - qu'une telle démarche au Conseil de sécurité se serait avérée inutile.

Toutefois, soucieux de respecter le désir des représentants du gouvernement fédéral de Yougoslavie, et après avoir écouté le Ministre yougoslave des affaires étrangères, nous avons accepté d'examiner la question au Conseil de sécurité dans l'espoir de contribuer ainsi à mettre fin aux opérations militaires en Yougoslavie et à aider toutes les parties à régler pacifiquement leurs conflits et leurs différends.

Nous voudrions à cet égard exprimer notre appui au projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous voyons là également une occasion de lancer un appel à toutes les parties au conflit en Yougoslavie pour qu'elles oeuvrent ensemble en vue de régler leurs différends par le dialogue et les moyens pacifiques, et pour qu'elles s'emploient à préserver l'unité de leur pays et à arrêter les effusions de sang qui n'ont aucun sens. Nous leur demandons instamment de travailler étroitement ensemble afin d'édifier un avenir de paix et de prospérité pour tout le peuple yougoslave.

Nous demandons également à tous les pays à même de contribuer à l'instauration de la paix en Yougoslavie, de faire leur possible pour réaliser rapidement cet objectif. Comme nous espérons que tous les pays s'abstiendront de toute mesure susceptible d'augmenter la tension, d'empêcher ou de retarder une issue pacifique au conflit en Yougoslavie.

En conclusion, nous espérons qu'il ne sera pas nécessaire de saisir à nouveau le Conseil de sécurité de cette question. Nous espérons aussi que la Yougoslavie reprendra incessamment ses activités normales et le rôle qui lui échoit aux côtés des autres Etats membres du Mouvement des non-alignés et de l'Organisation des Nations Unies.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Yémen des paroles qu'il a prononcées à l'adresse de mon pays.

M. MALMIERCA PEOLI (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer la satisfaction de ma délégation et ma satisfaction personnelle de vous voir présider cette séance du Conseil de sécurité. Nous connaissons vos qualités d'homme d'Etat et nous apprécions à sa juste valeur le rôle important que joue votre pays dans les relations internationales.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur José Ayala Lasso, Représentant permanent de l'Equateur, qui a su diriger avec sagesse les travaux du Conseil le mois dernier.

Cuba s'associe à la préoccupation de la communauté internationale face à la crise grave que traverse la Yougoslavie. L'éclatement de mouvements séparatistes dans les diverses républiques et l'état de guerre qui existe entre la Croatie et l'armée fédérale en dépit du cessez-le-feu conclu le 22 septembre menacent de faire échouer les tentatives de règlement pacifique entre les six républiques visant à donner un visage nouveau à un Etat qui préserve son unité et son identité.

Nous avons suivi avec attention les efforts déployés par la Communauté économique européenne et par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), à la demande de la Yougoslavie elle-même, pour rétablir la paix et le dialogue dans ce pays ami.

Nous souhaitons sincèrement que le cessez-le-feu soit appliqué avec fermeté et que la Conférence sur la Yougoslavie, avec la participation de toutes les parties en cause, puisse être menée à bien. C'est ce que nous avons dit à notre ami, M. Budimir Loncar, Secrétaire fédéral des affaires étrangères, dont nous avons sollicité les vues à notre arrivée à New York.

Notre délégation a participé activement aux consultations entre les Etats membres du Conseil et la Yougoslavie. Cela nous a permis de contribuer à l'élaboration du texte du projet de résolution dont nous sommes à présent saisis et pour lequel nous voterons. Nous espérons que cette décision du Conseil de sécurité aidera la Yougoslavie, un Etat et un peuple amis, à progresser vers la solution des conflits internes qui la déchirent et à parvenir à la stabilité et à la paix durable auxquelles elle aspire et dont elle a besoin.

Le PRESIDENT : Je remercie le Ministre des relations extérieures de Cuba pour les paroles aimables qu'il nous a adressées.

M. BECHIO (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, la délégation ivoirienne se réjouit de vous voir présider cette importante réunion, au niveau ministériel, du Conseil de sécurité, qui est en train d'examiner une résolution qui, assurément, fera date dans les annales de notre organisation.

Je voudrais aussi féliciter l'Ambassadeur MÉRIMÉE pour le travail accompli durant ce mois et exprimer à son prédécesseur, l'Ambassadeur AYALA LASSO, la satisfaction de ma délégation pour la façon compétente dont il s'est acquitté de sa mission le mois dernier.

Monsieur le Président, votre présence et celle de vos éminents collègues illustrent de manière éclatante l'intérêt accru de la communauté internationale pour le Conseil de sécurité et la place incontournable qu'il occupe dans le règlement pacifique des conflits.

Mon Ministre, M. ESSY, aurait voulu assister personnellement à cette séance. Malheureusement, il est encore en route pour New York, où il arrivera ce soir, et il m'a prié de vous saluer ainsi que vos éminents collègues rassemblés ici ce soir.

Monsieur le Président, il me plaît de saisir cette occasion pour rappeler les relations privilégiées qui existent entre votre pays, la France, et mon pays, la Côte d'Ivoire, relations fondées sur une amitié traditionnelle et une coopération fructueuse.

La Côte d'Ivoire est, comme toutes les délégations ici présentes, profondément préoccupée par les événements tragiques qui secouent un pays ami et non aligné, la Yougoslavie. Elle est attristée de constater que des peuples confrontés à des situations difficiles ne trouvent que le moyen de la violence pour régler les différends qui les opposent, et renoncent, par la même occasion, à recourir au dialogue et à la négociation.

Fort heureusement, des actions sont prises pour renouer ce dialogue et trouver des solutions heureuses aux problèmes douloureux posés. Aussi, la Côte d'Ivoire, fidèle à sa politique de recherche obstinée de la paix, votera en faveur du projet de résolution présenté.

M. Bechio (Côte d'Ivoire)

Toutefois, elle ne peut s'empêcher de regretter que dans une circonstance pareille, il y a moins d'un an, alors que l'on déplorait déjà des milliers de morts et des milliers de réfugiés, notre conseil n'est finalement intervenu qu'à travers une déclaration présidentielle dans laquelle il se félicitait des efforts des chefs d'Etats de la sous-région. Cela dit, comme je viens de l'indiquer, nous voterons pour le projet de résolution.

Je saisis aussi l'occasion, au nom de mon gouvernement, pour souhaiter que la modération et la tolérance animent les différentes parties au conflit afin que s'instaure très rapidement la paix en Yougoslavie.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Côte d'Ivoire de sa déclaration ainsi que de ses propos très aimables à l'adresse de mon pays et de ma personne.

M. NASTASE (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer, à vous et à votre pays ainsi qu'à l'Ambassadeur Jean-Bernard Mérimée les félicitations de la délégation roumaine à l'occasion de l'accession de la France à ce poste très élevé qu'est la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je me félicite tout particulièrement de vous voir occuper la présidence, car nous connaissons tous la stature diplomatique qui vous est reconnue dans le monde entier.

Je saisis cette occasion pour témoigner ma reconnaissance à S. E. M. José Ayala Lasso de l'Equateur pour l'excellent travail qui a été accompli sous sa présidence pendant le mois d'août.

La présente séance du Conseil de sécurité revêt une grande importance pour l'Europe, et notamment pour la région à laquelle appartiennent la Roumanie et la Yougoslavie. Malheureusement, la partie orientale de l'Europe semble être devenue, ces derniers mois, le théâtre d'événements dangereux.

Il y a peu j'ai eu l'occasion de faire part à l'Assemblée générale des vues de mon gouvernement concernant les tout derniers événements survenus dans notre région. Qu'il me soit permis d'en rappeler les principaux points devant le Conseil de sécurité.

Comme l'a souligné ici le Ministre des affaires étrangères de la Yougoslavie, à notre grand regret, la Yougoslavie voisine et amie, a été gravement affectée par les conséquences d'un conflit violent et destructeur

M. Nastase (Roumanie)

dont la principale leçon que l'on peut tirer est que le recours à la force ne mène nulle part et qu'il ne peut que compliquer davantage les problèmes.

En Roumanie, nous sommes très sensibles à l'évolution dangereuse de la situation en Yougoslavie et nous estimons que les pays limitrophes de la Yougoslavie ont la lourde responsabilité d'agir de manière à empêcher que le conflit ne s'aggrave et de faciliter une solution à la table des négociations. Nous pensons également que cette solution doit pour être acceptable venir de l'intérieur de la Yougoslavie. En effet, les voisins de la Yougoslavie, les autres pays européens et les Nations Unies doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aider les parties en cause à parvenir à un accord.

L'histoire nous enseigne que les solutions imposées ne sont pas durables, quelles que soient les intentions de leurs auteurs. La seule attitude sage qui répondrait aux intérêts de toutes les populations yougoslaves ainsi qu'aux objectifs et aux intérêts communs de l'ensemble de l'Europe consisterait à prendre pleinement en considération les intérêts vitaux de la Yougoslavie. Une vérité aussi simple ne saurait être passée sous silence aux Nations Unies.

Au cours des consultations officieuses collectives consacrées à la situation en Yougoslavie, notre délégation a eu l'occasion d'exprimer très clairement la position de la Roumanie sur la question en tant que telle et sur les propositions avancées par un grand nombre de pays qui ont demandé que la situation en Yougoslavie soit examinée d'urgence par le Conseil de sécurité. La situation est en effet dramatique. Nous déplorons les combats en Yougoslavie, qui imposent à notre voisin de lourdes pertes en vies humaines et des dégâts matériels.

Dans ce contexte, il est tout à fait normal que nous ayons appuyé pleinement et continuions d'appuyer les efforts déployés au niveau européen pour rétablir la paix et le dialogue en Yougoslavie. Nous nous sommes félicités des accords de cessez-le-feu. Mon pays était non moins alarmé que tout autre Etat d'Europe par les violations du cessez-le-feu et la poursuite des combats en Yougoslavie.

Fondamentalement notre position a toujours été que notre principale préoccupation ici au Conseil de sécurité doit être de trouver le meilleur moyen d'encourager les parties yougoslaves à se mettre d'accord par

M. Nastase (Roumanie)

elles-mêmes sur les questions qui les divisent et d'appuyer les efforts de la Communauté européenne en vue d'aider ces parties à aboutir à un accord.

Nous estimons que le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité répond à cette préoccupation. Je mettrai en relief l'importance particulière de certaines des dispositions qui figurent dans ce projet de résolution. L'une d'entre elles est le paragraphe où le Conseil demande instamment aux parties d'appliquer strictement le cessez-le-feu. C'est le préalable essentiel à un règlement pacifique de la crise. Tout aussi importante est la décision du Conseil de mettre en oeuvre un embargo complet sur toutes les livraisons d'armements et d'équipements militaires à la Yougoslavie jusqu'à ce que la paix et la stabilité soient rétablies en Yougoslavie. Nous espérons que tous les pays respecteront cette décision du Conseil conformément à l'Article 25 de la Charte. Nous devons rappeler que l'introduction illégale d'armes en Yougoslavie a contribué, dans une large mesure, aux obstacles auxquels se heurte à l'heure actuelle un règlement pacifique de la crise yougoslave.

Nous trouvons de grands mérites aux paragraphes du dispositif du projet de résolution où le Conseil donne son plein appui aux efforts de paix et de dialogue déployés sous l'égide des Etats membres de la Communauté européenne, avec le soutien des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Nous sommes également convaincus de la valeur des efforts que doit déployer le Secrétaire général. Nous l'appuyons pleinement dans sa tâche et attendons avec espoir le rapport qu'il présentera au Conseil de sécurité.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à tous les représentants au Conseil, en particulier à nos collègues du Groupe des pays non alignés, grâce auxquels nous avons pu trouver la base d'un consensus au Conseil. Comme par le passé, la délégation roumaine reste attachée à l'unité du Conseil, qui est la condition essentielle de notre succès commun. Par conséquent, ma délégation votera pour le projet de résolution dans l'espoir que la mise en oeuvre de ses dispositions contribuera réellement au règlement pacifique de la situation tragique en Yougoslavie.

Le PRESIDENT : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Roumanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. SOLANKI (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je me réjouis, Monsieur le Président, de vous voir présider cette séance. Vous représentez un pays que nous admirons, et les relations qu'entretiennent l'Inde et la France nous sont chères. Je vous offre toute ma coopération et vous adresse mes meilleurs vœux de succès dans vos efforts.

La communauté internationale est alarmée par les événements inquiétants, voire tragiques, que connaît la Yougoslavie. Mon propre pays, que des liens historiques et de coopération unissent à la Yougoslavie, est peiné et gravement préoccupé par la violence fratricide qui déchire ce pays et qui commence à menacer la paix dans le voisinage immédiat de la Yougoslavie.

Aussi ma délégation appuie-t-elle tous les efforts, notamment ceux déployés par la Yougoslavie, pour rechercher le moyen de mettre fin à cette violence et à ce conflit.

Le Ministre des affaires étrangères de la Yougoslavie nous a informés par lettre et oralement de la situation précaire et dangereuse qui règne en Yougoslavie. Ainsi le Conseil de sécurité, officiellement saisi de la question, est en mesure d'envisager la contribution qu'il peut apporter dans ces circonstances. Il va sans dire qu'une demande officielle de l'Etat intéressé constitue un préalable essentiel dans une telle situation avant que le Conseil puisse se saisir de la question.

M. Solanki (Inde)

Nous ne devons cependant pas oublier la disposition contenue dans la Charte des Nations Unies, document qui a passé l'épreuve du temps. A l'alinéa 7 de l'Article 2, il est clairement dit :

"Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat..."

Notons donc ici en termes non équivoques que l'examen par le Conseil de la question ne se rapporte pas à la situation intérieure de la Yougoslavie en tant que telle, mais aux incidences qu'elle peut avoir sur la paix et la sécurité dans la région. Les conflits intérieurs relèvent de la compétence de l'Etat intéressé, avec l'aide de ses amis ou d'autres parties bienveillantes, s'il le désire. L'intervention du Conseil n'est légitime et acceptable que dans la mesure où le conflit a de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Le bien-fondé d'une telle démarche mérite d'être souligné, car il a des incidences sur la réputation et l'efficacité du Conseil.

Nous appuyons les efforts et les contributions de la communauté internationale en vue du règlement de cette question. Cependant, nous estimons que l'assistance internationale, pour qu'elle soit fructueuse, doit, tant dans le fond que dans la forme, se conformer aux principes fondamentaux de la Charte, quant au souci auquel elle répond et quant à la manière dont elle doit être acheminée pour répondre aux situations de crise.

Les voisins européens de la Yougoslavie ont déployé des efforts assidus pour faire face à ce problème. Dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes des relations internationales, ils ont poursuivi des initiatives louables pour promouvoir un processus de conciliation et de négociation en Yougoslavie. Ces efforts ont été entrepris avec le consentement et à la demande des autorités yougoslaves, et toutes les parties intéressées s'en sont félicitées.

Les efforts que la Communauté européenne a déployés, sous la direction du Président en exercice des Pays-Bas, et les efforts de médiation qu'elle a entrepris par l'intermédiaire de la Conférence de La Haye, sous la présidence de Lord Carrington, méritent notre appréciation et notre appui. La Mission de surveillance de la Communauté européenne, acceptée par les autorités

M. Solanki (Inde)

yougoslaves et par les parties au conflit, est un instrument qui peut être utilisé pour faciliter et promouvoir le processus vers le retour à la paix et à la stabilité.

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies prévoit un rôle approprié pour les accords ou organismes régionaux. A l'alinéa 3 de l'Article 52, il est dit expressément :

"Le Conseil de sécurité encourage le développement du règlement pacifique des différends d'ordre local par le moyen de ces accords régionaux, soit sur l'initiative des Etats intéressés."

A l'Article 54, il est prévu que :

"Le Conseil de sécurité doit, en tout temps, être tenu pleinement au courant de toute action entreprise ou envisagée, en vertu d'accords régionaux..."

Par conséquent, l'appui de la Charte aux efforts régionaux ne fait que renforcer ceux-ci.

L'Inde s'associe à l'appel lancé à toutes les parties intéressées en Yougoslavie pour qu'elles mettent un terme à la violence et pour qu'elles recourent à des méthodes pacifiques et au dialogue. Un cessez-le-feu durable est un préalable manifeste. Nous espérons que toutes les parties en Yougoslavie poursuivront sérieusement un processus politique pacifique de dialogue qui favorise la conciliation et, enfin, le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région.

L'Inde, en tant qu'ami et partisan traditionnel de la Yougoslavie, souhaite ardemment que la tranquillité revienne dans ce pays.

Le projet de résolution, de l'avis de ma délégation, a pour but principal d'appuyer du poids moral et politique du Conseil, les efforts régionaux collectifs. Par ce projet de résolution, le Conseil entend encourager un dialogue politique pacifique en Yougoslavie et appuyer les efforts déployés à cette fin. Il tient compte de l'élément essentiel d'une menace possible à la sécurité et à la paix internationales. Les dispositions du projet de résolution sont le fruit d'un processus de consultation intensif, en particulier avec la délégation yougoslave.

En tant que coordonnateur du Groupe des pays non alignés membres du Conseil pour ce mois, ma délégation a eu l'honneur d'ouvrir et de poursuivre

M. Solanki (Inde)

un dialogue afin de faire connaître les préoccupations des pays non alignés au Conseil. Les délégations des pays non alignés ont procédé à des échanges de vues constructifs avec les auteurs du projet de résolution. Nous sommes heureux que ces négociations aient été fructueuses dans l'ensemble.

Enfin, nous sommes certains que la situation en Yougoslavie commencera à se résoudre d'une manière propre à satisfaire les autorités yougoslaves ainsi que toutes les autres parties intéressées et à rétablir le plus tôt possible la situation pacifique et la stabilité dans cette région troublée. C'est là le fervent espoir de l'Inde.

Le PRESIDENT : Je remercie le Ministre des affaires extérieures de l'Inde des paroles qu'il a prononcées à notre adresse.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution (S/23067).

Il est procédé au vote à main levée.

Votant pour: Autriche, Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Equateur, France, Inde, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yémen, Zaïre et Zimbabwe.

Le PRESIDENT : Il y a eu 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 713 (1991).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. QIAN Qichen (Chine) (interprétation du chinois) : Qu'il me soit d'abord permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la présente séance du Conseil. Grâce à vos talents de diplomate et à votre expérience, nous sommes certains que vous saurez mener à bien les travaux de cette réunion ministérielle du Conseil.

Au fil du temps la situation intérieure en Yougoslavie a suscité une vive préoccupation et une vive inquiétude dans de nombreux pays, y compris la Chine. La Communauté européenne et d'autres pays européens qui ne font pas partie de la Communauté ont déployé de nombreux efforts de médiation pour rétablir la paix en Yougoslavie. Aujourd'hui, avec l'accord exprès du Gouvernement yougoslave, le Conseil de sécurité tient la présente séance pour examiner la situation en Yougoslavie, et il vient d'adopter une résolution sur la question.

M. Qian Qichen (Chine)

La délégation chinoise a voté pour le projet de résolution compte tenu de ce qui suit. Cet examen de la situation par le Conseil de sécurité se déroule dans des circonstances particulières en raison de l'accord donné expressément par le Gouvernement yougoslave. L'objet de la résolution est de contribuer à mettre un terme au conflit intérieur armé et de rétablir la paix en Yougoslavie le plus tôt possible. C'est un désir du peuple yougoslave de toutes nationalités. Nous espérons que cette décision du Conseil de sécurité contribuera au rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays par la voie de négociations pacifiques internes.

Je tiens à réaffirmer et à souligner que pour le Gouvernement chinois les affaires intérieures d'un pays doivent être réglées par le peuple de ce pays. Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, doit s'abstenir d'intervenir ou de s'ingérer dans les affaires intérieures de tout Etat Membre. Cette position de principe du Gouvernement chinois demeure inchangée.

En tant que pays ami de la Yougoslavie, la Chine, à l'instar de nombreux autres Etats Membres, espère sincèrement que les parties intéressées en Yougoslavie respecteront l'accord de cessez-le-feu qui a déjà été conclu et qu'elles mettront promptement un terme au conflit afin de régler leurs différends par des négociations pacifiques et de rétablir la paix et la stabilité.

M. Qian Qichen (Chine)

A notre avis, dans les efforts qu'elle fait pour restaurer la paix et la stabilité en Yougoslavie, la communauté internationale doit appliquer strictement les principes pertinents de la Charte et du droit international, respecter scrupuleusement la souveraineté de la Yougoslavie et s'abstenir de s'ingérer dans ses affaires intérieures.

Le PRESIDENT : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Chine de sa déclaration et de ses paroles aimables.

M. PANKIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue au poste de Président du Conseil de sécurité. Vous représentez un pays qui a fait une contribution éminente au développement de la civilisation dans des domaines très divers, y compris l'art de la diplomatie. Nous sommes persuadés que cet art que vous possédez contribuera au règlement des problèmes internationaux. Il s'est déjà révélé fructueux dans les travaux du Conseil aujourd'hui.

L'Union soviétique est profondément alarmée et attristée par le tour tragique que prennent les événements en Yougoslavie, qui ont déjà fait de nombreuses victimes et causé des dégâts matériels considérables. Les mesures visant à rétablir la paix et le dialogue en Yougoslavie qu'a prises la Communauté européenne avec la participation d'autres pays membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ont récemment permis d'aboutir à un nouveau cessez-le-feu. Cependant, la situation en Yougoslavie, pays pour lequel nous avons les sentiments les plus amicaux, reste explosive. Si ce conflit fratricide si attristant qui a déjà commencé à dépasser les frontières nationales se poursuivait, il constituerait une menace directe à la paix et la sécurité internationales.

Nous sommes persuadés que les différends politiques et nationaux les plus graves ne devraient pas être réglés par des actes de violence qui ne peuvent aboutir qu'à compliquer davantage les problèmes. A cet égard, l'Union soviétique a lancé un appel amical à maintes reprises à toutes les constitutions fédérales yougoslaves, aux chefs de l'armée et aux plus hauts représentants des républiques pour qu'ils mettent fin aux combats et aux effusions de sang et s'assoient à la table de négociation pour chercher ensemble une issue à la crise.

M. Pankin (URSS)

Nous sommes convaincus que le seul moyen de régler les problèmes yougoslaves, de même que les problèmes internes de nombreux autres Etats multinationaux, est de procéder à des négociations honnêtes et à un dialogue patient de manière à trouver des solutions mutuellement acceptables, de nouvelles formes de coexistence et de coopération dans un espace économique et juridique commun, en maintenant les liens qui se sont justifiés historiquement.

L'essentiel maintenant, c'est d'apaiser les ambitions et les sentiments, d'arrêter les combats et d'empêcher de nouvelles effusions de sang. C'est pour cette raison qu'avec l'Autriche, la Belgique, la France et le Royaume-Uni, nous avons proposé la résolution qui vient d'être adoptée, qui demande instamment à toutes les parties au conflit de cesser immédiatement les hostilités et de régler leurs différends pacifiquement par des négociations à la Conférence sur la Yougoslavie. Nous avons été incités à agir ainsi par l'accord donné par la Yougoslavie.

Ainsi, le Conseil de sécurité proclame qu'il appuie pleinement les efforts de la Communauté européenne et de la CSCE, et demande instamment à tous les Etats de s'abstenir de tout acte pouvant contribuer à augmenter la tension qui pourrait rendre plus difficile le règlement pacifique du conflit yougoslave. Nous estimons qu'il importe de recourir pleinement aux bons offices du Secrétaire général pour établir des contacts avec tous ceux qui sont en mesure de promouvoir le rétablissement de la paix en Yougoslavie. Cela aussi ressort de la résolution.

L'Union soviétique appuie la décision du Conseil instituant un embargo sur les livraisons d'armes à la Yougoslavie, considérant que si ces livraisons se poursuivaient, cela exacerberait encore la situation dans le pays même, dans les Balkans et dans l'ensemble de l'Europe. Ma délégation continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser le règlement pacifique de la crise yougoslave, afin de permettre aux peuples de ce pays ami qui nous sont tous chers de choisir leur propre destin dans la paix.

Cela étant, les problèmes qui sont survenus en Yougoslavie nous obligent à examiner la situation dans un cadre plus large. Ils font apparaître clairement l'importance d'un règlement politique non seulement pour les conflits intergouvernementaux mais également pour les conflits qui s'élèvent à l'intérieur des Etats. Ils montrent combien dangereuses sont les conséquences

M. Pankin (URSS)

de l'exacerbation du séparatisme et du nationalisme non seulement pour chaque pays pris individuellement mais aussi pour des régions entières. Les événements de Yougoslavie nous démontrent qu'à mesure que s'éloigne la guerre froide, des problèmes et des conflits d'un autre type apparaissent, même en Europe. Ces problèmes mettent les Européens et la communauté internationale devant des tâches délicates dont chacune doit être menée à bien dans un esprit nouveau et conformément aux principes de la Charte et de la CSCE.

Une autre leçon à tirer des événements de Yougoslavie, c'est qu'il faut respecter les droits des minorités nationales, comme l'a souligné le Président Gorbatchev dans la déclaration qu'il a faite à la réunion de Moscou de la Conférence de la CSCE sur la dimension humaine, si l'on veut éviter à l'Europe l'expérience de flots de réfugiés, de conflits armés, de haines opposant les nationalités, de pertes en vies humaines et de destructions de villes et de villages. Elle doit garantir strictement le respect des droits des minorités par tous les peuples de son territoire. Sinon, tout le processus européen s'effondrera, et les droits de l'homme seront enterrés avec.

Nous autres Européens maintenant avons pour tâche d'essayer de créer une nouvelle Europe qui remplacera les blocs, une Europe pleinement démocratique, où les droits de l'homme seront partout respectés. Nous sommes convaincus que la résolution adoptée aujourd'hui par le Conseil de sécurité et l'esprit de bonne volonté, de sympathie et d'unanimité qui a présidé à son adoption nous rapprocheront de cet objectif.

Le PRÉSIDENT : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. HURD (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de la manière dont vous avez conduit ce débat et de tout le travail que vous et vos collaborateurs avez accompli pour le préparer. Nous savions que sous votre présidence nous étions en de bonnes mains et les faits l'ont amplement démontré.

Cette réunion du Conseil a pour toile de fond les souffrances qu'endurent depuis des mois les peuples de Yougoslavie. Le système de gouvernement de ce pays s'est dans une large mesure effondré, les ambitions sont entrées en conflit et, souvent, des actions mal avisées ont abouti à de violentes

M. Hurd (Royaume-Uni)

explosions de force. Ces explosions se sont multipliées et si on n'y met pas un terme, elles se généraliseront encore.

Je crois que nous avons tous été émus par la manière dont le Ministre des affaires étrangères de la Yougoslavie a ouvert ce débat. Il nous a rappelé, en termes diplomatiques mais sans équivoque, que ce débat et cette résolution s'inscrivent dans un contexte de souffrance, de deuil et de crainte pour l'avenir. Dans ce contexte, notre intention n'est pas de nous ingérer ou d'essayer d'imposer une solution, ce ne serait pas possible. Nous essayons plutôt de répondre aux appels des parties yougoslaves et à les aider à trouver un moyen pacifique de résoudre leurs différends, comme l'atteste la présence ici aujourd'hui de notre collègue yougoslave.

M. Hurd (Royaume-Uni)

Nous, en Europe, avons essayé de traiter le conflit en Yougoslavie comme une question européenne dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et des efforts de la Communauté européenne. Nous avons envoyé des observateurs pour aider les parties yougoslaves à maintenir chaque cessez-le-feu précaire. Cet effort, ainsi que la conférence pour la paix de la Communauté européenne, sous la présidence de Lord Carrington, et la Commission d'arbitrage sont autant de contributions qui, pensons-nous, sont susceptibles de conduire à la paix. Le cessez-le-feu des derniers jours semble mieux tenir que ceux qui l'ont précédé, et nous espérons que la séance de la conférence de paix qui aura lieu demain permettra de le consolider. Comme vous le savez, Monsieur le Président, nous, en Europe avons fait, et continuerons de faire, tout ce que nous pouvons raisonnablement faire pour offrir toutes les occasions de paix à ceux qui en Yougoslavie sont las de la guerre ou qui pourraient bientôt s'en lasser.

Néanmoins, il y a eu plusieurs faux départs. Des cessez-le-feu ont été conclus pour ensuite être rompus. Nous pensons que nous avons besoin de l'autorité exceptionnelle du Conseil de sécurité des Nations Unies pour souligner qu'il s'agit d'une préoccupation internationale et que les enjeux ne se limitent pas à la Yougoslavie. Nous avons établi le 19 septembre, lors de la rencontre des ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, plusieurs principes dont certains se sont fait l'écho dans les débats d'aujourd'hui, à savoir que le recours à la force est inacceptable, que toute modification des frontières par la force est inacceptable, que les droits de tous ceux qui vivent en Yougoslavie, y compris les minorités, doivent être respectés, et qu'il est nécessaire de tenir compte de toutes les préoccupations et aspirations légitimes. La résolution que nous venons d'adopter est tout à fait conforme à ces principes. Nous avons estimé que les déclarations ne suffisaient pas. De nombreuses déclarations ont déjà été faites sur la question. Nous avons pensé que nous avions besoin de mesures décisives pour souligner le sérieux avec lequel la communauté internationale considérerait la tragédie qui se déroule en Yougoslavie.

Je suis heureux que cette résolution ait été adoptée à l'unanimité. Elle appuie du poids du Conseil de sécurité et de l'ensemble de la communauté internationale les efforts déployés en Europe pour parvenir à une paix durable.

M. Hurd (Royaume-Uni)

Je sais que certains ont estimé ces derniers jours qu'il était prématuré d'employer les termes du Chapitre VII. Mais il est vrai que ce conflit dont nous sommes saisis comporte une dimension internationale importante. Le mélange de nationalités et de minorités dans toute l'Europe centrale et orientale signifie qu'il pourrait être difficile de contenir cette guerre totale dans un seul territoire. La mesure que nous venons d'adopter servira, je l'espère, à rappeler à tous ceux qui assument des responsabilités en Yougoslavie, que l'attention du monde est fixée sur eux. Ils ont bien sûr une responsabilité envers leur propre peuple, mais également envers les idéaux sanctionnés par les Nations Unies.

J'espère ardemment que cette résolution aidera à favoriser un retour rapide à la normale en Yougoslavie afin qu'une solution durable puisse être trouvée. Ce serait certainement un succès pour nous si, comme nous l'espérons, le Conseil de sécurité n'avait pas besoin de revenir sur cette question.

Le PRESIDENT : Je remercie le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de ses propos à mon adresse.

M. BAKER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, comme d'autres orateurs l'ont fait, j'aimerais tout d'abord vous féliciter en votre qualité de Président du Conseil de sécurité. Je pense que le vote unanime auquel nous venons d'assister témoigne de vos talents de diplomate ainsi que de votre énergie.

Nous nous réunissons aujourd'hui parce que la crise en Yougoslavie a dégénéré en ce qu'on peut appeler une guerre ouverte. Ce conflit violent menace toutes les populations de la Yougoslavie de terribles conséquences économiques et sociales, d'une grave détérioration des droits et des libertés de l'homme les plus fondamentaux et, par-dessus tout, d'effusions de sang massives et de nombreuses pertes de vie.

Nous nous inquiétons également de l'impact dangereux de la situation sur les voisins de la Yougoslavie, qui sont confrontés à des mouvements de réfugiés, à une pénurie d'énergie et à la menace d'un débordement des combats. C'est ce danger d'escalade, sur lequel je sais que nous sommes tous d'accord, qui fait que cette question intéresse au premier chef le Conseil.

M. Baker (Etats-Unis)

Nombreuses sont les parties en Yougoslavie qui ont contribué à la tragédie qui afflige actuellement le pays. Les avertissements que les Etats-Unis ont lancés en juin, et au cours des mois précédents, n'étaient pas vains. Des actes unilatéraux, y compris ceux commis par les républiques, ont épuisé les possibilités de négociations pacifiques et rendu le règlement de la tragique situation qui règne en Yougoslavie plus difficile et plus compliqué.

Beaucoup de sang a déjà été versé, mais il est temps pour toutes les parties de s'attacher à régler à l'avenir leurs différences d'une manière pacifique. Toutes les parties, notamment les Serbes et les Croates, doivent cesser le combat. Le cessez-le-feu doit être respecté, car c'est le premier pas vers l'édification d'un avenir qui nous l'espérons tous sera très différent.

Après avoir dit qu'à notre avis la responsabilité de la situation incombe à de nombreuses parties, j'ajouterai que le Gouvernement de Serbie et les forces armées fédérales yougoslaves sont, au moins à notre avis, spécialement et, en fait, de plus en plus responsables du sombre avenir qui attend les populations yougoslaves s'ils ne mettent pas fin aux effusions de sang et à la violence actuelles.

Je pense que les forces militaires fédérales yougoslaves ne jouent pas leur rôle de garant impartial d'un cessez-le-feu en Croatie. Au contraire, elles ont appuyé activement les forces serbes locales qui ont violé le cessez-le-feu, causant la mort de citoyens qu'elles sont censées protéger en vertu de la Constitution. Les militaires ont lancé ce qu'on ne peut décrire que comme une véritable intervention militaire contre la Croatie, tout en rejetant l'autorité des institutions gouvernementales yougoslaves qui ont cherché à les maîtriser.

Il est tout aussi clair que les dirigeants serbes ont activement appuyé et encouragé l'emploi de la force en Croatie par les militants serbes et les militaires yougoslaves.

L'objectif apparent des dirigeants serbes et des militaires yougoslaves qui travaillent la main dans la main consiste à créer une "petite Yougoslavie" ou une "grande Serbie", qui exclurait la Slovénie et une Croatie tronquée. Cette nouvelle entité se fonderait sur le genre de répression que les autorités serbes pratiquent au Kosovo depuis plusieurs années. Cette entité

M. Baker (Etats-Unis)

reposerait également sur l'emploi de la force, qui a déjà cours en Croatie et qui commence à se faire sentir en Bosnie, pour contrôler les territoires situés au-delà des frontières de la Serbie. L'agression à l'intérieur de la Yougoslavie représente, par conséquent - je crois que nous en conviendrons tous -, une menace directe pour la paix et la sécurité internationales.

Et le recours à l'agression pour déterminer les futures frontières intérieures de la Yougoslavie ou de la Serbie est un grave défi lancé aux valeurs et aux principes qui sont à la base de l'Acte final d'Helsinki, de la Charte de Paris et, bien entendu, de la Charte des Nations Unies.

Nous comprenons les préoccupations de toutes les populations yougoslaves, y compris celles des Serbes, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur de la Serbie, quant à leur avenir si jamais la Yougoslavie venait à se désintégrer.

Mais nous ne pouvons pas accepter la répression et l'emploi de la force au nom de ces préoccupations. Ce faisant, nous saperions gravement tout ce que nous avons réalisé dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) au cours des 16 dernières années.

Par conséquent, les Etats-Unis appuient fermement la déclaration du 3 septembre des Etats participant à la CSCE, reprise dans la résolution adoptée aujourd'hui, à savoir qu'aucun gain ou changement territorial par la force à l'intérieur de la Yougoslavie n'est acceptable.

M. Baker (Etats-Unis)

Bien sûr, comme d'autres l'ont dit, une trêve provisoire est intervenue entre l'armée yougoslave et la Croatie depuis dimanche dernier, des entretiens sont en cours en vue de poursuivre la mise en oeuvre de l'accord de cessez-le-feu signé le 17 septembre par la Serbie, la Croatie et l'armée, et la Conférence de paix de La Haye, présidée par Lord Carrington, reprend ses travaux. Nous croyons de notre devoir de demander instamment à toutes les parties de saisir cette occasion pour établir un véritable cessez-le-feu et ouvrir à un accord négocié sur l'avenir de la Yougoslavie.

Nous devons également, je crois, prévenir collectivement l'extension de ce cycle de violence à une autre république yougoslave. Qu'on ne s'y trompe pas : le sort de la Bosnie-Herzégovine est aussi en jeu. Les dirigeants serbes et l'armée fédérale yougoslave ont réellement le pouvoir de mettre fin dès maintenant aux provocations violentes et à l'occupation militaire injustifiée de cette république.

Les Etats-Unis, la Communauté européenne et toute la communauté de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ont envoyé un message clair aux peuples de la Yougoslavie : l'emploi de la force pour résoudre les différends politiques ou modifier les frontières intérieures ou extérieures de la Yougoslavie est tout simplement inacceptable. Ceux qui recourent à la force en Yougoslavie - et j'inclus parmi ceux-là les éléments irréguliers serbes et croates - n'aboutiront à rien d'autre qu'une tragédie pour eux-mêmes et pour les peuples yougoslaves. Les agresseurs ne peuvent que s'isoler davantage encore de la communauté internationale en continuant dans la violence, et s'ils poursuivent dans la voie qu'ils suivent actuellement, ceux qui ont recours à la force ne feront que se condamner à l'exil hors de la nouvelle Europe.

Nous doutons qu'un des peuples de la Yougoslavie veuille réellement payer le prix élevé de cette guerre. Le recul social et économique et l'isolement politique et économique qu'elle entraînera sont un prix, qu'à notre avis, personne de raisonnable ne voudrait payer.

Nous approuvons et appuyons fermement les efforts de la Communauté européenne et de ses Etats membres ainsi que ceux des membres de la CSCE pour obtenir un cessez-le-feu, envoyer des observateurs, réunir une conférence et

M. Baker (Etats-Unis)

mettre sur pied une commission d'arbitrage pour que ces conflits soient réglés pacifiquement. Nous maintiendrons notre plein appui aux arrangements régionaux établis par la CEE et la CSCE à ces fins.

Nous nous réjouissons également de l'appui qu'apporte cette résolution à un embargo international sur les armes, que les Etats-Unis avaient proposé le 3 juillet dernier. En outre, nous soutenons l'appel lancé au Secrétaire général de l'ONU pour qu'il mette en oeuvre les bons offices de l'Organisation pour tenter de dénouer la crise yougoslave, de concert avec les efforts des organisations régionales.

Il existe une autre voie qui est ouverte aux peuples de la Yougoslavie. Ils peuvent concilier leurs aspirations et préoccupations légitimes, y compris les intérêts de tous les groupes nationaux de chacune des républiques, au moyen d'un dialogue pacifique. De fait, comme vient de le dire mon collègue Douglas Hurd, ils devront finalement s'y résoudre.

La résolution adoptée aujourd'hui souligne et renforce effectivement les messages envoyés aux peuples de Yougoslavie par la CSCE et les Etats qui y participent. Elle exprime le plein appui du Conseil de sécurité aux efforts déployés par la CSCE et la Communauté économique européenne pour aider les peuples de Yougoslavie à s'acheminer vers la paix. Nous l'appuyons évidemment avec enthousiasme et sans réserve, et nous espérons que les peuples de Yougoslavie vont en tenir compte et cesseront cette guerre qui répand le sang partout dans leur pays.

Le PRESIDENT : Je remercie le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique des paroles qu'il a prononcées à mon adresse.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Monsieur le Président, en prenant la parole devant ce conseil, je ne peux m'empêcher de vous adresser mes félicitations pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois de septembre. La France, membre permanent du Conseil de sécurité, a toujours joué le rôle qui lui revient dans le concert des nations, et ma délégation lui sait gré des valeurs humanitaires qu'elle incarne.

Le Ministre des affaires étrangères du Zaïre, M. Ipoto, aurait bien voulu prendre part à la présente réunion ministérielle du Conseil de sécurité si des événements importants qui se déroulent au Zaïre depuis lundi dernier ne

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

l'avaient contraint à y rester quelques jours de plus. Il m'a par conséquent chargé de l'excuser auprès de vous, Monsieur le Président, pour son absence momentanée.

Je voudrais aussi rendre un hommage mérité à l'Ambassadeur Ayala Lasso, de l'Equateur, pour la façon exemplaire avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois d'août.

Le Conseil examine aujourd'hui la situation dramatique qui prévaut en Yougoslavie, pays avec lequel le Zaïre entretient des relations excellentes. Le drame yougoslave, tel que le Secrétaire fédéral aux affaires étrangères vient de l'exposer, ne peut laisser indifférente la communauté internationale. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité, qui a suivi de près l'évolution de la situation dans ce pays depuis le début de la crise, s'est résolu à examiner celle-ci en vue d'arrêter les mesures qui s'imposent face à l'aggravation de cette situation.

En effet, seules les préoccupations partagées par tous les membres du Conseil justifient la résolution que nous venons d'adopter, et cette résolution constitue un appui moral et politique au peuple yougoslave et reconnaît aussi les efforts énormes consentis par les pays de la Communauté économique européenne et les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dans la recherche de voies et moyens susceptibles de rétablir le dialogue et la paix en Yougoslavie et d'amener le peuple yougoslave à retrouver les conditions de stabilité et de sécurité.

Nonobstant ce caractère douloureux et grave du drame qui se déroule en Yougoslavie, le Zaïre considère que ce conflit d'origine ethnique, qui a débouché sur une guerre civile, peut trouver sa solution dans le dialogue et les négociations entre les parties en conflit. Et nous estimons que ce conflit a toutes les caractéristiques d'une crise interne.

La Yougoslavie, en tant qu'Etat fédéral, a su, jusqu'à il y a peu de temps, maintenir en son sein tous les Etats fédérés en dépit de leur appartenance ethnique et de leurs aspirations légitimes. Il est donc à espérer que les nouvelles velléités céderont le pas à des accords sauvegardant les intérêts vitaux du peuple yougoslave.

Le Zaïre a voté en faveur de la résolution que nous venons d'adopter pour répondre à l'appel qui lui a été lancé par le Secrétaire fédéral yougoslave

M. Babeni Adite Nzengwa (Zaïre)

aux affaires étrangères pour qu'il apporte un soutien sans équivoque aux efforts déployés par les pays européens dans la recherche de la solution pacifique au conflit yougoslave.

A la lumière de la situation qui a prévalu au Libéria, le Conseil vient, une fois de plus, de faire preuve du sens de ses responsabilités devant les situations conflictuelles dans le monde.

Je voudrais, au nom de ma délégation, encourager le peuple yougoslave à persévérer dans la recherche d'une solution pacifique, juste et durable à la crise qui secoue ce pays ami. Tel est le sens de la résolution 713 (1991), qui donne son plein appui à toutes les mesures résultant des efforts collectifs et visant l'arrêt effectif des hostilités, et décidant par ailleurs un embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armements et d'équipements militaires en Yougoslavie jusqu'à ce qu'intervienne une solution pacifique.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Zaïre de ses propos aimables.

Je vais maintenant faire une brève déclaration en ma qualité de Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères de la France.

Plusieurs pays membres de la CSCE ont demandé que le Conseil de sécurité examine la situation en Yougoslavie. La Yougoslavie a donné son accord à cette réunion du Conseil.

Quelles sont les données du problème dont nous sommes saisis? Plusieurs des républiques yougoslaves revendiquent leur indépendance. Dans l'Europe d'aujourd'hui, après la vague de liberté qu'elle vient de connaître, le droit des peuples à l'autodétermination ne saurait nulle part être contesté.

Le Président

Mais ce qui avait pour partie justifié la création de l'Etat yougoslave, je veux dire une extrême imbrication ethnique, a provoqué ou réveillé, dans une perspective d'éclatement, tensions et conflits qui ont dégénéré en une véritable guerre. Les conséquences internes, mais aussi extérieures, en sont d'une extrême gravité.

L'Europe, qui a voulu, avec la Charte de Paris, se rassembler et s'organiser sur la base d'un Etat de droit, tente d'aider les peuples yougoslaves à faire taire les armes et à surmonter leurs désaccords par la voie du dialogue. Tel est le sens des initiatives prises par la Communauté européenne et soutenues par la CSCE. Dans cette situation difficile, l'Europe a besoin de la solidarité de la communauté internationale.

A plusieurs reprises récemment, l'Organisation des Nations Unies a su trouver des réponses adéquates à des situations de crises ou de conflits, refusant le fait accompli comme l'enchaînement des violences.

Les membres du Conseil de sécurité ont assumé une nouvelle fois une responsabilité historique. Responsabilité à l'égard de la Yougoslavie, qui accepte cette aide, pour qu'elle sorte sans délai du cycle infernal des haines, des vengeances et des morts. Responsabilité à l'égard de l'Europe qui, à travers les bouleversements actuels et le réveil de nationalismes exacerbés, voit réapparaître les risques d'affrontements qui ont fait dans le passé son malheur. Responsabilité à l'égard de la communauté internationale puisqu'il s'agit de démontrer qu'il est possible de bâtir un ordre de paix et de coopération sans recours à la force pour régler les différends.

Nous aidons la paix en Yougoslavie en décrétant un embargo général et complet sur les livraisons d'armes vers ce pays. Nous aidons la paix en Yougoslavie en faisant en sorte que les observateurs envoyés par la Communauté européenne, avec l'accord et le soutien des 38 membres de la CSCE, puissent veiller réellement au maintien du cessez-le-feu. Pour cela, il faut leur accorder des moyens efficaces d'action. "La force sans la justice est tyrannique, disait Pascal, mais la justice sans la force est dérisoire." Nous aidons la paix en Yougoslavie en soutenant les efforts visant à l'organisation et au développement du dialogue entre les Yougoslaves eux-mêmes, à qui incombe la responsabilité première, ainsi qu'à la recherche de solutions acceptables par toutes les parties.

Le Président

Dans ce contexte, nous demandons au Secrétaire général d'offrir son assistance sans délai et nous maintenons ici même notre vigilance.

En adoptant la résolution 713 (1991), nous apportons aux peuples de Yougoslavie, actuellement dans l'épreuve et envers lesquels doit s'exprimer notre profonde solidarité, l'espoir d'un avenir de paix et de liberté fondé sur le respect des identités et une coopération mutuellement consentie.

Je reprends mes fonctions de président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs. Je considère que le Conseil de sécurité a maintenant achevé, à ce stade, son examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 19 h 5.